



ARRÊTÉ N° 76 / 2020

OBJET : Arrêté portant interdiction d'accès et utilisation de la salle des fêtes « Lou Soleù »

Le Maire de la commune de MONTFAUCON (30150)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les pouvoirs de police qui sont conférés au Maire en application des articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2020-10-24-001 du 24 octobre 2020,

Considérant l'évolution de l'épidémie de coronavirus,

Considérant que pour des raisons de sécurité et de santé publique, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter la propagation du virus,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'accès et l'utilisation de la salle des fêtes sont interdits jusqu'au 15 novembre 2020 à minuit à compter du lundi 26 octobre 2020 à 0h00.

Article 2 : Monsieur le Maire, la secrétaire de mairie et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Montfaucou, le 26 octobre 2020

Pour Le Maire,
Mireille LUNA
Secrétaire de Mairie